

La lettre d'information du Relais Assistantes Maternelles (RAM)

Des communes de Pluvigner, Camors, Landaul, Landevant.

N°3



Soirée création



Afin de diversifier les activités en matinées d'éveil nous avons investis dans des panneaux muraux en tissus. Ces panneaux sont juste un support pour accueillir divers décorations en feutrine. Nous vous proposons donc de réaliser ensemble des décors, motifs et personnages. Ces derniers pourront représenter des éléments de comptines et histoires pour accompagner l'animation.

Accueil de stagiaire à domicile

Vous pouvez recevoir des stagiaires à votre domicile. Il est néanmoins essentiel d'en avvertir la PMI pour vous aider à construire ce projet d'accueil.

Agenda

Mardi 25 février 2014 à 20h à Pluvigner

« L'impact des gestes et des paroles de l'adulte sur le développement de l'enfant » Conférence débat animée par Lénaïg Kleinbauer à la salle des mariages de la mairie de Pluvigner

- **Jeudi 03 ou 17 avril:**

soirée création de décorations en feutrine (horaires et lieux à définir en fonction des inscriptions)



Abonnement magazine

Le relais met à votre disposition des magazines en prêt. Nous sommes abonnées à :

- **Assistantes maternelles magazine**
- **L'assmat**
- **Le journal des professionnels de la petite enfance**

Alors n'hésitez pas !!!!!!!

Sièges auto : nouvelle réglementation

Plus sévère que le règlement R44, l'i-size, qui régit la conception des sièges enfant, entre progressivement en vigueur.

L'i-size se distingue en 5 points :

1. Un mode de fixation Isofix obligatoire
2. Des critères de protection en cas de chocs frontal et latéral plus importants pour mieux protéger la tête et le cou des enfants.
3. Une utilisation dos à la route obligatoire jusqu'à l'âge de 15 mois.
4. Une compatibilité étendue avec les voitures dotées de places i-size mais aussi Isofix (voir liste de compatibilité chez les fabricants)
5. Une classification des sièges désormais établie selon la taille.



Le carnet vaccinal

Le DT Polio est le seul vaccin obligatoire en collectivité. Les autres ne sont que conseillés (fortement) comme la coqueluche.

Une assistante maternelle est considérée comme collectivité, donc il le faut.

Dans le nouveau calendrier vaccinal de 2013, la deuxième injection du DT polio (celle du 3ème mois) a été supprimée, donc il doit être fait à 2 mois et à 4 mois (sauf exception et poids de l'enfant) avec un rappel à 11 mois, puis à 6 ans et à 11-13 ans.

L'adaptation : une étape à ne pas rater

La séparation est un moment particulier qu'il faut accompagner avec vigilance. Si c'est difficile pour l'enfant, le changement peut aussi l'être pour la maman qui a vécu souvent 100% du temps avec son enfant pendant le congé maternité.

L'enfant a besoin du parent et du professionnel pour passer cette étape. Ce temps d'adaptation est un temps d'apprivoisement réciproque, un temps de rencontre.

L'enfant n'a pas seulement à faire connaissance avec l'adulte, mais aussi avec les autres enfants gardés.

Vous pouvez proposer une adaptation programmée mais il faut toujours se donner le droit d'assouplir cette période en fonction de l'adaptation de l'enfant mais aussi du vécu des parents.

Nous vous conseillons de recevoir toujours l'enfant avec son parent la 1^{ère} fois afin qu'il s'habitue au lieu et à vous avec son parent pour une courte durée. Si l'adaptation se passe bien, le parent pourra laisser ensuite l'enfant seul. Puis, on augmente le temps progressivement. L'important est toujours de verbaliser la séparation par un « au revoir ». Cette verbalisation permet à l'enfant de savoir que son parent va revenir donc qu'il n'est pas abandonné.

La présence d'un doudou ou d'un objet personnel pourra faciliter la séparation.

Enfant malade

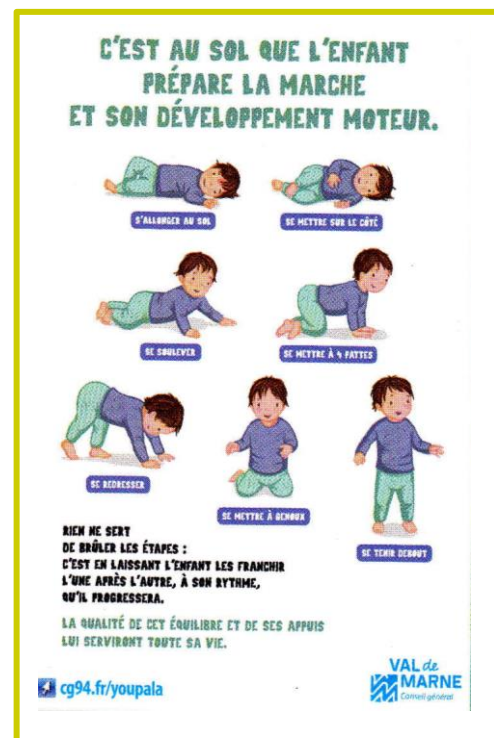
Vous accueillez un enfant malade ou votre propre enfant est malade et vous décidez de le garder à la maison. Ce jour-là, il y a matinée d'éveil. Nous sommes tout à fait conscientes que vous accueillez plusieurs enfants et qu'il y a peu de matinées d'éveil. Néanmoins, il nous semble qu'un enfant malade n'a pas sa place en matinée et est bien mieux au chaud chez vous. Nous nous donnons donc le droit de refuser votre participation si nous jugeons que l'enfant n'est pas en forme.

Il en est de même pour un enfant qui a besoin de dormir. Il est préférable de retarder votre arrivée en matinée d'éveil plutôt que de le réveiller.

Attention au youpala ou trotteur !



Le youpala est responsable chaque année de nombreux accidents domestiques. Des endroits et objets habituellement inaccessibles pour de jeunes enfants, deviennent à portée d'un enfant en trotteur : ouverture des portes, escaliers, casseroles sur le feu, poêle ou cheminée... D'autre part, le youpala produit des conséquences néfastes pour l'apprentissage de la marche. Il nous semble important de souligner que toutes les assistantes maternelles qui ont suivi une formation dernièrement ont été informées de l'interdiction de l'usage du trotteur à leur domicile.



Relais Assistantes Maternelles

Maison de l'enfance - 18 Rue Maréchal Leclerc 56330 Pluvigner

Tel : 02 97 59 00 96 Mail : ram@pluvigner.fr